

ANNEXE III

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL : Spécialité : Artisanat et métiers d'art, options « Verrerie scientifique et technique » et « Métiers de l'enseigne et de la signalétique »

Annexe 3/3

Annexe III

REGLEMENT D'EXAMEN

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Artisanat et métiers d'art			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles		Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
OPTION A : Verrerie scientifique et technique								
Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 : Épreuve scientifique et technique		6						
Sous-épreuve A1 : Analyse d'un système technique	U11	3	CCF		Ponctuel écrit	4 h	CCF	
Sous-épreuve B1 : Mathématiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
Sous-épreuve C1 : Sciences physiques et chimiques	U13	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1 h	CCF	
E2 : Épreuve de technologie et arts appliqués		3						
Sous-épreuve A2 : Technologie des matériaux, de leur transformation et de leur utilisation	U21	2	Ponctuel écrit	3 h	Ponctuel écrit	3 h	CCF	
Sous-épreuve B2 : histoire de l'art du verre et projet d'arts appliqués	U22	1	Ponctuel écrit	3 h	Ponctuel écrit	3 h	CCF	
E3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		10						
Sous-épreuve A3 : Evaluation de la formation en milieu professionnel	U31	2	CCF		Ponctuel oral	20 min	CCF	
Sous-épreuve B3 : Mise en œuvre d'un ensemble ou de sous-ensemble (s) à partir d'un dessin de définition	U32	4	CCF		Ponctuel pratique	16 h max	CCF	
Sous-épreuve C3 : Analyse de fabrication et préparation en vue de sa réalisation	U.33	2	CCF		Ponctuel écrit	4 h	CCF	
Sous-épreuve D3 : Économie - gestion	U34	1	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF	
Sous-épreuve E3 : Prévention – santé – environnement	U35	1	CCF		Ponctuel écrit	2h	CCF	
E4 : Épreuve de langue vivante étrangère	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
E5 : Épreuve de français, histoire, géographie et éducation civique		5						
Sous-épreuve A5 : Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve B5 : Histoire géographie et éducation civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	

E6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuve facultative⁽²⁾ Langue vivante	UF1		Ponctuel oral	20 min (1)	Ponctuel oral	20 min (1)	Ponct. oral	20 min (1)

1. dont 5 minutes de préparation

2. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Artisanat et métiers d'art OPTION B : Métiers de l'enseigne et de la signalétique			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles		Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 : Épreuve scientifique et technique		6						
Sous-épreuve A1 : Analyse d'un système technique	U11	3	CCF		Ponctuel écrit	4 h	CCF	
Sous-épreuve B1 : Mathématiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
Sous-épreuve C1 : Sciences physiques et chimiques	U13	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1 h	CCF	
E2 : Épreuve de technologie et arts appliqués	U2	3						
Sous-épreuve A2 : Technologie des matériaux, de leur transformation et de leur utilisation	U21	2	Ponctuel écrit	3 h	Ponctuel écrit	3 h	CCF	
Sous-épreuve B2 : histoire de l'art du verre et projet d'arts appliqués	U22	1	Ponctuel écrit	3 h	Ponctuel écrit	3 h	CCF	
E3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		10						
Sous-épreuve A3 : Evaluation de la formation en milieu professionnel	U.31	2	CCF		Ponctuel oral	20 min	CCF	
Sous-épreuve B3 : Mise en œuvre d'un ensemble ou de sous-ensemble (s) à partir d'un dessin de définition	U.32	4	CCF		Ponctuel pratique	16 h max	CCF	
Sous-épreuve C3 : Analyse de fabrication et préparation en vue de sa réalisation	U.33	2	CCF		Ponctuel écrit	4 h	CCF	
Sous-épreuve D3 : Économie - gestion	U34	1	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF	
Sous-épreuve E3 : Prévention – santé – environnement	U35	1	CCF		Ponctuel écrit	2h	CCF	
E4 : Épreuve de langue vivante étrangère	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
E5 : Épreuve de français, histoire, géographie et éducation civique		5						
Sous-épreuve A5 : Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve B5 : Histoire géographie et Éducation civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuve facultative⁽²⁾ Langue vivante	UF1		Ponctuel oral	20 min (1)	Ponctuel oral	20 min (1)	Ponct. oral	20 min (1)

1. dont 5 minutes de préparation

2. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.